

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

***CHAMBRE DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT - CENTRE VAL DE
LOIRE***

31/12/2025

**CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - CENTRE VAL DE LOIRE
28 RUE FAUBOURG DE BOURGOGNE
45000 ORLEANS**

SIREN : 130 027 980

.*.*.*.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels qui précise une nouvelle méthode de calcul de la provision pour Indemnité de Départ à la Retraite en intégrant de nouveaux critères.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire a comptabilisé un chiffre d'affaires apprentissage, des frais annexes aux OPCO et des prestations de services hors apprentissage pour un montant total de 37 279 K€ au 31.12.2025,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire a comptabilisé l'impact du changement de méthode de calcul de la provision pour Indemnité de Départ à la Retraite au 1^{er} janvier 2025 au crédit du compte de report à nouveau pour un montant total de 949 k€,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire, au cours de l'année 2025, à la mise en service d'immobilisations pour un montant total de 5 755 K€,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire a comptabilisé des subventions d'exploitation pour un montant total de 2 265 K€ au 31.12.2025.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner plus particulièrement les points suivants :

- Le processus de facturation - du chiffre d'affaires apprentissage, des frais annexes aux OPCO et des prestations de services hors apprentissage - les procédures de contrôle interne liées et nous avons réconcilié les états issus des outils de facturation avec les comptes annuels afin de nous assurer de l'exhaustivité, l'exactitude et la séparation des exercices du chiffre d'affaires, et par voie de conséquence les postes de bilan associés,
- Afin de nous assurer de l'existence et l'exactitude des immobilisations corporelles et des subventions d'investissement liées, nous avons procédé à un rapprochement des états de suivi des immobilisations avec les comptes annuels, ainsi qu'à un contrôle par sondage des pièces justificatives liées.
- Nous avons contrôlé la correcte application du référentiel comptable applicable au Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat concernant la correction de la provision pour Indemnité de Départ à la retraite au 1^{er} janvier 2025 comptabilisée au crédit du compte report à nouveau pour un montant de 949 K€.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels et dans le rapport du trésorier.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Chambre relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 16 Juin 2026
Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT



Estelle COLLET
Associée

BILAN Actif 2025

ACTIF	31-déc-25			31-déc-24
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISE				
20 Immobilisations incorporelles	819 380,45	708 100,26	111 280,19	110 375,29
211 Terrains	1 250 191,18		1 250 191,18	1 132 367,16
212 Amenagement terrains	2 111 480,65	1 147 975,46	963 505,19	1 054 833,84
213 Constructions	124 905 814,31	57 771 263,51	67 134 550,80	67 812 297,30
214 Constructions sur sol d'autrui	9 231 270,77	6 421 717,38	2 809 553,39	3 127 343,19
215 Installations techniques, matériel à caractère pédagogique	15 678 100,58	10 684 757,00	4 993 343,58	5 200 434,57
218 Autres immobilisations corporelles	22 140 096,76	18 173 814,68	3 966 282,08	4 516 501,77
Total Immobilisations Incorporelle & Corporelles	176 136 334,70	94 907 628,29	81 228 706,41	82 954 153,12
23 Immobilisations en cours	3 640 723,71		3 640 723,71	3 468 411,85
26/27 Immobilisations financières	94 734,70		94 734,70	87 510,71
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	179 871 793,11	94 907 628,29	84 964 164,82	86 510 075,68
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
31 Stocks	157 725,59		157 725,59	140 860,18
37 Stocks				
Créances				
409 Fournisseurs - avances	0,00		0,00	0,00
41 Clients et comptes rattachés	5 117 903,61	625 304,24	4 492 599,37	5 497 645,63
42 Personnel et comptes rattachés	2 067,17		2 067,17	4 704,40
43 Sécu.Soc.et aut. Organ. Sociaux	39 502,99		39 502,99	4 248,81
44 Etat et autres collectivités publiques	2 766 262,89	607 481,08	2 158 781,81	1 980 070,31
46 et 47 Autres Créances	244 459,79		244 459,79	2 238 148,99
Total des Créances	8 170 196,45	1 232 785,32	6 937 411,13	9 724 818,14
50 Valeurs mobilières de placement	29 980 000,00		29 980 000,00	26 517 300,00
Disponibilités				
51 Comptes bancaires et postaux	10 075 816,03		10 075 816,03	9 458 231,11
53 Caisse	2 146,83		2 146,83	2 211,50
Total des Disponibilités	10 077 962,86	0,00	10 077 962,86	9 460 442,61
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	48 385 884,90	1 232 785,32	47 153 099,58	45 843 420,93
COMPTES DE REGULARISATION				
486 Charges constatées d'avance	311 054,99		311 054,99	333 686,67
TOTAL DE L'ACTIF	228 568 733,00	96 140 413,61	132 428 319,39	132 687 183,28

BILAN Passif 2025

PASSIF		31-déc-25	31-déc-24
		Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES			
102	Dotation initiale	4 895 752,19	4 895 752,19
1041	Financement de l' Etat	1 448 714,90	1 448 714,90
105	Ecart de réévaluation	1 377,55	1 377,55
1068	Réserves	25 417 305,55	8 162 305,55
1069	Dépréciation de l'actif	-3 919 867,74	-3 919 867,74
11	Report à nouveau	14 167 588,99	25 274 993,26
119	Résultat net en attente d'affectation	0,00	
12	Résultat net de l'exercice	1 456 903,29	5 198 440,62
134	Financement de l'Actif par des tiers autres que l'Etat	71 818 973,45	72 996 843,34
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		115 286 748,18	114 058 559,67
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
15	Autres provisions pour charges	2 833 488,31	2 527 171,08
DETTES			
Dettes Financières		2 109 983,70	1 905 070,66
164	Emprunts	2 108 733,70	1 903 820,66
168	Cautions reçues	1 250,00	1 250,00
51	Banques Ets Financiers & Assimilés		
Dettes d'Exploitation		9 818 485,97	12 225 111,47
40	Fournisseurs	3 032 374,33	2 861 150,54
42	Personnels et comptes rattachés	1 146 295,47	796 417,40
43	Sécurité sociale & autres organismes sociaux	3 025 799,95	2 635 511,14
44	Etat et autres collectivités publiques	2 146 436,21	5 485 508,29
46 et 47	Autres Dettes	467 580,01	446 524,10
TOTAL DES DETTES		14 761 957,98	16 657 353,21
COMPTES DE REGULARISATION			
487	Produits constatés d'avance	2 379 613,23	1 971 270,40
TOTAL DU PASSIF		132 428 319,39	132 687 183,28

COMPTE DE RESULTATS 2025

CHARGES		Comptes 2025	Comptes 2024	PRODUITS		Comptes 2025	Comptes 2024
Charges de personnel	(64)	30 873 108,70	31 543 106,52	Subventions d'exploitation	(74)	2 265 051,14	2 831 615,09
Personnel extérieur	(621)	40 569,99	35 905,59	dont ministère com artisanat	(7412)	-	54 255,00
Taxe sur les salaires	(6311)	1 087 439,37	1 175 190,08	dont région	(7442)	393 153,80	1 075 842,20
Impôts et taxes sur rémunération	(6333)	270 871,91	273 742,38	dont taxe apprentissage	(7481)	149 055,51	265 174,04
				dont droit additionnel > 60%	(7487)	-	-
Achats	(60) (sauf 603)	4 565 511,33	4 445 266,54	Production stockée	(71)	-	-
Variation des stocks	(603)	- 16 865,41	- 66 384,77				
Charges spécifiques	(657 & 658)	103 005,58	91 467,52	Produits spécifiques	(757)	6 594 312,87	6 958 690,54
				dont taxe ch métiers *	(7571)	-	-
				dont ressources ou subv de			
				fonctionnement affectées **	(7574 + 7487)	6 477 323,00	6 890 854,00
				dont droit add finançant les conseils			
				de la formation *	(7575)	-	-
Autres charges de gestion	(61, 62 sauf 621, 63 sauf 6311, 65 sauf 657 & 658)	7 089 002,12	6 850 007,10	Produits de gestion	(70, 72, 75 sauf 757)	37 279 267,04	38 415 947,71
Dotation amortiss prov d'expl	(681)	8 979 082,78	8 173 894,54	Reprises sur amortiss prov d'expl	(781)	251 066,76	1 584 522,32
				Rep fin rattach actif dét.(subv.inv)	(782)	6 207 430,95	5 767 596,01
				Transferts de charges d'exploitation	(791)	211 726,96	127 570,67
Total charges d'exploitation		52 991 726,37	52 522 195,50	Total produits d'exploitation		52 808 855,72	55 685 942,34
Résultat d'exploitation	(+ ou -)	- 182 870,65	3 163 746,84				
Charges financières	(66)	41 076,41	45 301,93	Produits financiers	(76)	873 507,28	874 082,78
dont intérêts des emprunts et dettes	(6611)	41 076,41	45 301,93				
Dotation amortiss prov financ	(686)	-	-	Reprises sur prov financières	(786)	-	47 658,22
				Transferts de charges financières	(796)	-	-
Total charges financières	(66)	41 076,41	45 301,93	Total produits financières	(76)	873 507,28	921 741,00
Résultat financier	(+ ou -)	832 430,87	876 439,07				
Charges exceptionnelles	(67)	284 416,56	2 192 092,26	Produits exceptionnels	(77)	1 091 759,63	3 831 622,97
dont vnc actifs cédés	(675)	1 212,46	1 601 549,92	dont produits sur cessions d'actif	(775)	1 528,00	2 103 179,09
				dont quote-part subv investiss	(777) voir (782)	-	-
Dotation amortiss prov except	(687)	-	481 276,00	Reprises sur déprec et prov except.	(787)	-	-
				Transferts de charges exceptionnelles	(797)	-	-
Total charges exceptionnelles	(67)	284 416,56	2 673 368,26	Total produits exceptionnels	(77)	1 091 759,63	3 831 622,97
Résultat exceptionnel	(+ ou -)	807 343,07	1 158 254,71				
Impôts sur les sociétés	(69)	-	-				
Total charges		53 317 219,34	55 240 865,69	Total produits		54 774 122,63	60 439 306,31
Résultat net	(+ ou -)	1 456 903,29	5 198 440,62				
Totaux égaux		54 774 122,63	60 439 306,31	Totaux égaux		54 774 122,63	60 439 306,31

ANNEXE FINANCIERE - EXERCICE 2025

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice d'une durée de 12 mois couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. Les comptes annuels présentés sont ceux de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire.

Conformément aux textes applicables, les comptes représentent l'ensemble des activités de la CMA CVL intégrant l'activité des sites CMA Formation.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément au référentiel comptable du Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, conformément à l'arrêté ministériel du 20 décembre 2012.

La méthode de base à retenir pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plusieurs activités sont proposées par la CMA CVL notamment la formation (apprentissage et hors apprentissage), à ce titre une organisation analytique a été mise en place à travers des Eléments Organigramme des Tâches du projet (EOTP).

Clés de répartition analytique :

Toutes les charges de la CMA sont affectées en comptabilité analytique. Le principe retenu est l'affectation directe aux EOTP concernés (service).

FAITS MAJEURS DE L'ANNEE 2025

L'année 2025 a permis de poursuivre le travail de structuration, de fiabilisation et d'efficacité de l'organisation des différents services, pôles ou directions de la CMA CVL en renforçant la régionalisation des procédures et la transversalité des services avec le support d'un Codir renouvelé et stabilisé.

Concernant plus précisément la clôture des comptes 2025, des travaux majeurs ont été conduits préalablement à la clôture des comptes :

- Mise en service des immobilisations en cours :
 - CMA Formation 37 :
 - H2 : mise en service le 16/06/2025 pour 798 k€
 - CMA Formation 41
 - E et F : reliquat travaux mis en service le 21/08/2025 pour 1 374 k€
 - Procédure de référé initiée en décembre 2025
 - CMA Formation 45
 - Réfection Gymnase mis en service le 01/01/2025 pour 60 k€
 - 2 Climatiseurs mis en service le 20/02/2025 pour 74 k€
 - CHAMBRE 36
 - Pompe à chaleur avec mise en service le 01/01/2025 pour 91 k€
- Inventaires physiques à fin 2025 des immobilisations sur l'ensemble des sites avec des mises au rebut d'un montant brut global de 281 071,76 € et une Valeur Nette Comptable de 26 823,90€.

CHANGEMENT DE METHODE

Changement de méthode au 1^{er} janvier 2025

Dans le cadre de l'harmonisation des processus comptables demandée par le réseau national des CMA's, l'application d'une nouvelle méthode de calcul pour la valorisation des Indemnités de Départ à la Retraite, impliquant un changement de méthode, a conduit à l'intégration des critères supplémentaires suivants :

- Taux d'actualisation financière de référence retenu : **3,96 %**
- Taux de turnover de l'entreprise, tous statuts confondus : **7,90 %**
- Table de mortalité **2022-2024**

Par ailleurs, le périmètre des agents pris en compte a été ajusté et le taux moyen des charges patronales pour 2025 a été actualisé, avec une différenciation entre les cadres (**51,16 %**) et les non-cadres (**56,19 %**).

Le montant de la provision pour l'Indemnité de Départ à la Retraite au 31/12/2024 recalculé en fonction de la nouvelle méthode a été valorisé à 493 k€ contre 1 442 k€. Cet impact a été neutralisé en transférant 949 k€ dans le Report à Nouveau.

Notes liées à l'actif du bilan

Immobilisations Incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou bien à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations Corporelles :

Les immobilisations corporelles (hors immobilisations en cours) s'élèvent à 175 317 k€ en valeur brute au 31/12/2025, contre 170 016 k€ au 31/12/2024. Cette variation résulte des acquisitions et activations de l'exercice pour 5 755 K€, diminuées des cessions pour 281 k€.

Les principales acquisitions et activations portent sur :

- les mise en service des constructions de bâtiments pour 2 087 k€ ;
- les agencements et aménagements des constructions (bâtiments) pour 1 447 k€ ;
- les installations techniques pour 1 538 k€, dont les agencements et aménagements d'outillage pédagogique pour 639 k€.

Le bâtiment H2 du CFA 37, mis en service le 16/06/2025, représente à lui seul une augmentation de 2 058 k€, dont 761 k€ en immobilisations en cours au 31/12/2024.

Les autres acquisitions et mises en service significatives concernent :

- un terrain adjacent au CFA 36 pour 118 k€ ;
- le bâtiment E et F du CFA 41 pour 1 546 k€ (dont 1 375 k€ en immobilisations en cours au 31/12/2024) ;

Immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours s'élèvent à 3 641 k€ au 31/12/N, contre 3 468 k€ au 31/12/N-1. Cette variation résulte principalement des acquisitions d'immobilisations en cours (constructions) pour 2 579 k€, diminuées des activations en immobilisations corporelles (mises en service) pour 2 410 k€.

Elles se composent essentiellement :

- d'un immeuble anciennement détenu par ENGIE, acquis en 2022, pour 759 k€ ;
- des travaux sur les bâtiments C et D du CFA 41 pour un total de 2 436 K€, dont 2 340 k€ engagés sur l'exercice.

Les amortissements :

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La durée d'usage retenue dans le plan d'amortissement en tenant compte du paramétrage de SAP depuis le 1er janvier 2021 sont les suivantes :

- Constructions :	5 ans à 70 ans
- Agencements et aménagements des constructions :	3 ans à 20 ans
- Matériel et outillage à caractère pédagogique :	3 ans à 10 ans
- Matériel et outillage :	3 ans à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique :	1 an à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans à 7 ans
- Mobilier :	5 ans à 20 ans
- Matériel divers :	5 ans à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont inscrites en compte 681 et les quotes-parts de subventions correspondantes en compte 782.

IMMOBILISATIONS 2025 (en €)

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I	218 182,75	-	
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	580 599,15	-	20 598,55
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Terrains	3 243 847,81	-	117 824,02
Constructions sur sol propres	121 419 202,38	-	3 486 611,93
Constructions sur sol d'autrui	9 231 270,77	-	-
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques	14 347 673,85	-	1 536 402,63
Installations générales, agencements et aménagements divers	13 952 155,95	-	22 776,66
Matériel de transport	748 494,38	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 073 144,45	-	418 621,18
<u>Immobilisations corporelles en cours</u>	3 468 411,85	-	2 581 913,75
Avances et acomptes Total III	173 484 201,44	-	8 164 150,17
Immobilisations financières + Dépôt et cautionnement	87 510,71	-	7 223,99
Total IV	87 510,71	-	7 223,99
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	174 370 494,05	-	8 191 972,71

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Sorties		
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I		-	218 182,75	
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II		-	601 197,70	
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains		-	3 361 671,83	
Constructions sur sol propres		-	124 905 814,31	
Constructions sur sol d'autrui		-	9 231 270,77	
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques		205 975,90	15 678 100,58	
Installations générales, agencements et aménagements divers		660,00	13 974 272,61	
Matériel de transport		-	748 494,38	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		74 435,86	7 417 329,77	
<u>Immobilisations corporelles en cours</u>	2 409 601,89	-	3 640 723,71	
Avances et acomptes Total III	2 409 601,89	281 071,76	178 957 677,96	
Immobilisations financières + Dépôt et cautionnement	-		94 734,70	
Total IV	-	-	94 734,70	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	2 409 601,89	281 071,76	179 871 793,11	-

AMORTISSEMENTS 2025 (en €)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES Cumulées	Valeur en début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Valeur en fin d'exercice
		Dotations	REPRISES	CORRECTIONS	
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I	206 249,38	10 908,80	-	217 158,18
Autres immobilisations incorporelles	Total II	482 157,23	8 784,85	-	490 942,08
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Agencement des terrains		1 056 646,81	91 328,65	-	1 147 975,46
Constructions sur sol propres		53 606 905,08	4 164 358,43	-	57 771 263,51
Constructions sur sol d'autrui		6 103 927,58	317 789,80	-	6 421 717,38
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		-	0,00	-	-
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques		9 147 239,28	1 742 801,46	205 283,74	10 684 757,00
Installations générales, agencements et aménagements divers		10 505 874,09	553 788,32	660,00	11 059 002,41
Matériel de transport		723 050,71	18 162,66	-	741 213,37
Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 028 368,21	419 146,25	73 915,56	6 373 598,90
<u>Immobilisations en-cours</u>					
	Total III	87 172 011,76	7 307 375,57	279 859,30	94 199 528,03
TOTAL GENERAL (I + II + III)		87 860 418,37	7 327 069,22	279 859,30	94 907 628,29

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES de l'exercice	Amorts linéaires	Amorts dégressifs	Amorts exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I	10 908,80	-	10 908,80	-
Autres immobilisations incorporelles	Total II	8 784,85	-	8 784,85	-
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Agencement des terrains		91 328,65	-	91 328,65	-
Constructions sur sol propres		4 164 358,43	-	4 164 358,43	-
Constructions sur sol d'autrui		317 789,80	-	317 789,80	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions		0,00	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques		1 742 801,46	-	1 742 801,46	205 283,74
Installations générales, agencements et aménagements divers		553 788,32	-	553 788,32	660,00
Matériel de transport		18 162,66	-	18 162,66	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier		419 146,25	-	419 146,25	73 915,56
<u>Immobilisations en-cours</u>					
	Total III	7 307 375,57	-	7 307 375,57	279 859,30
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7 327 069,22	-	7 327 069,22	279 859,30

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le calcul de la dépréciation des créances non réglées au 31 mars 2026 est opéré selon les critères suivants :

- 50 % sur les OPCO de moins d'un an : base brute des créances concernées = 107 k€
- 80% sur les OPCO 2024 : base brute des créances concernées = 193 k€
- 100% sur les OPCO 2023 : base brute des créances concernées = 345 k€
- 100 % sur les créances Formalités 2025 : base brute des créances concernées = 5 k€
- 80 % sur les créances autres que celles des OPCO's et Formalités 2025 : base brute des créances concernées = 84 k€
- Subventions FEDER (2022-2024), signature 2026, 16 % : base brute des créances concernées = 1 273 k€. Le taux de 16% a été déterminé en fonction des dégradations supporté après le contrôle du FEDER des années antérieures (-21,8% ; -17,6%).
- Subvention FSE (2016-2017-2018-2019) site CMA Formation du 36 Qualité en cours contrôle 100 % : base brute des créances concernées = 377 k€
- Subvention PASS Créa (2018-2020) pour 26 k€ qui représente le montant calculé à rembourser.

CREANCES	Montant au Bilan	Degré de liquidité de l'Actif	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'Actif Immobilisé	157 725,59	157 725,59	
Créances rattachées à des participations	-		
Autres créances immobilisées	-		
Créances de l'Actif circulant	8 170 196,45	8 170 196,45	-
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>5 117 903,61</i>	<i>5 117 903,61</i>	
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	<i>2 067,17</i>	<i>2 067,17</i>	
<i>Sécu.Soc.et aut. Organ. Sociaux</i>	<i>39 502,99</i>	<i>39 502,99</i>	
<i>Etat et autres collectivités publiques</i>	<i>2 766 262,89</i>	<i>2 766 262,89</i>	
<i>Autres Créances</i>	<i>244 459,79</i>	<i>244 459,79</i>	
Charges constatées d'avance	311 054,99	311 054,99	
TOTAL	8 638 977,03	8 638 977,03	-

Valeurs mobilières de placements :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Banque	Nature des placements	Durée en Année	Montant placement 2024	Montant placement 2025 (Augmentation)	Capital ECHUS 2025 (Diminution)	Montant placement 2025
BPVF	Obligations BPCE 3,10%		480 000,00			480 000,00
BPVF	BMTN Échéance 12/2025 2,00 %		160 000,00		160 000,00	-
BPVF	BMTN Échéance 12/2025 1,75 %		220 000,00			-
CA36	DAT Progresso+ Échéance 04/2025 3,90%	2,00	1 749 300,00		1 749 300,00	-
CA37	DAT Progresso+ Échéance 04/2025 3,76%	2,00	500 000,00		500 000,00	-
CA36	DAT Booste Ent Échéance 07/2025 4,20%	2,00	1 036 000,00		1 036 000,00	-
CA36	DAT Booste Ent Échéance 07/2025 4,20%	2,00	1 036 000,00		1 036 000,00	-
CA36	DAT Booste Ent Échéance 07/2025 4,20%	2,00	1 036 000,00		1 036 000,00	-
CA36	DAT Échéance 04/01/2025 3,80 %	1,00	6 000 000,00		6 000 000,00	-
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
BPVF	CAT OPTIPLUS GC Échéance 01/2026 3,90 %	2,00	150 000,00			150 000,00
CA37	DAT Échéance 01/2025 3,80 %	1,00	5 000 000,00		5 000 000,00	-
CA36	DAT Booste Ent Échéance 02/2026 4,00%	2,00	1 000 000,00			1 000 000,00
BPVF	BMTN Echéance 08/2025 3,20 %	1,00	800 000,00		800 000,00	-
CA36	DAT Échéance 08/2025 3,20 %	1,00	1 000 000,00		1 000 000,00	-
CA36	DAT Échéance 11/2026 2,70 %	2,00	3 500 000,00			3 500 000,00
CA36	DAT Échéance 01/2027 2,70 %	2,00		6 000 000,00		6 000 000,00
CA37	DAT Échéance 01/2027 2,70 %	2,00		5 000 000,00		5 000 000,00
CA36	DAT Échéance 03/2027 2,60 %	2,00		3 000 000,00		3 000 000,00
CA37	DAT Échéance 04/2027 2,63 %	2,00		1 500 000,00		1 500 000,00
BPVF	CAT Échéance 04/2027 2,61 %	2,00		1 000 000,00		1 000 000,00
BPVF	CAT Échéance 04/2027 2,61 %	2,00		1 000 000,00		1 000 000,00
BPVF	CAT Échéance 04/2027 2,61 %	2,00		1 000 000,00		1 000 000,00
CA36	DAT TRESO DEROG 2 Échéance 07/2027 2,50%	2,00		1 500 000,00		1 500 000,00
CA36	DAT TRESO DEROG 2 Échéance 08/2027 2,50%	2,00		200 000,00		200 000,00
CA36	DAT TRESO DEROG 2 Échéance 08/2027 2,50%	2,00		200 000,00		200 000,00
CA36	DAT TRESO DEROG 2 Échéance 08/2027 2,50%	2,00		200 000,00		200 000,00
CA36	DAT TRESO DEROG 2 Échéance 08/2027 2,50%	2,00		200 000,00		200 000,00
CA36	DAT TRESO DEROG 2 Échéance 08/2027 2,50%	2,00		200 000,00		200 000,00
BPVF	CAT Échéance 11/2026 2,15 %	1,00		1 000 000,00		1 000 000,00
SOLDE COMPTE 508000000			26 517 300,00	22 000 000,00	18 537 300,00	29 980 000,00

Au 31/12/2025, les placements en DAT ont augmenté 3 463 k€.

Trésorerie :

Un seuil de disponibilités a été défini, en-deçà duquel les fonds doivent être maintenus en liquidités afin d'assurer la continuité de l'exploitation. Ce seuil se décline comme suit :

- Livrets : 2 500 k€
- Banque Populaire : 500 k€
- Crédit Agricole – CMA Formation : 1 200 k€

Notes liées au passif du bilan

Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement inscrites au passif du bilan sont reprises au même rythme que les amortissements pratiqués sur les biens subventionnés.

La méthode pour l'étalement des subventions d'investissement octroyées au cours de l'exercice par le Conseil Régional, les collectivités publiques et les OPCO's affectée au financement des investissements a été déterminée conformément au mode d'amortissement et à la durée appliquée sur les biens subventionnés.

SUBVENTIONS INVESTISSEMENT 2025 (en €)

Cadre A		Montant subvention début d'exercice	Augmentations	
			CORRECTIONS	AFFECTATION
Subventions d'états				
Subvention d'équipement Etat - Droit Additionnel Supplémentaire	S1	-	-	-
Subvention d'équipement Etat - Autres	S2	-	-	-
	Total I	-	-	-
Subventions Collectivités Territoriales				
Subvention d'équipement Régions	1341200000	SR	115 930 942,58	4 384 485,11
Subvention d'équipement Départements	1341300000	SD	7 163 116,97	-
Subvention d'équipement Communes	1341400000	SC	1 767 873,38	4 294,48
	Total II	124 861 932,93	-	4 388 779,59
Subventions Chambres				
Subvention d'équipement Chambre Régionale - Droit Additionnel Supplémentaire	1341710000	SY	990 485,53	-
Produits vers Libération - Exonération de la Taxe Apprentissage	1341810000	PV	4 399 863,27	-
Taxes Parafiscales ou Fiscales	1341820000	TF	1 020 380,74	-
Subvention Organisme	1341781000	OG	4 180 943,68	-
	Total III	10 591 673,22	-	-
Subvention Autres				
Subvention Union Européenne	1341600000	SU	-	-
Subvention Autres (OPCO EP-OPCO MOBILITE-ANFA...)	1341780000	SZ	5 887 911,28	640 781,47
	Total IV	5 887 911,28	-	640 781,47
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			141 341 517,43	5 029 561,06

Cadre B			Diminutions		Montant Subventions Fin Exercice
			CORRECTIONS	SORTIES	
Subventions d'états					
Subvention d'équipement Etat - Droit Additionnel Supplémentaire	S1				
Subvention d'équipement Etat - Autres	S2				-
	Total I	-	-		-
Subventions Collectivités Territoriales					
Subvention d'équipement Régions	1341200000	SR	-	111 821,64	120 203 606,05
Subvention d'équipement Départements	1341300000	SD	-	32 094,02	7 131 022,95
Subvention d'équipement Communes	1341400000	SC	-	-	1 772 167,86
	Total II	-	143 915,66		129 106 796,86
Subventions Chambres					
Subvention d'équipement Chambre Régionale - Droit Additionnel Supplémentaire	1341710000	SY	-	7 964,04	982 521,49
Produits vers Libération - Exonération de la Taxe Apprentissage	1341810000	PV	-	36 583,32	4 363 279,95
Taxes Parafiscales ou Fiscales	1341820000	TF	-	-	1 020 380,74
Subvention Organisme	1341781000	OG	-	4 160,09	4 176 783,59
	Total III	-	48 707,45		10 542 965,77
Subvention Autres					
					-
					-
Subvention Union Européenne	1341600000	SU	-		
Subvention Autres (OPCO EP-OPCO MOBILITE-ANFA...)	1341780000	SZ	-	49 775,33	6 478 917,42
	Total IV	-	49 775,33		6 478 917,42
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			-	242 398,44	146 128 680,05

QUOTES PARTS DE SUBVENTIONS INVESTISSEMENT VERSÉS AU COMPTE DE RESULTAT 2025

Quotes Parts de Subvention cumulées				Montant QP cumulées Début Exercice	Augmentations		Diminutions		Montant QP cumulées Fin Exercice	
					CORRECTIONS	Dotations	CORRECTIONS	Reprises		
<u>Subventions d'états</u>										
Subvention d'équipement Etat - Droit Additionnel Supplémentaire	S1	-	-	-	-	-	-	-		
Subvention d'équipement Etat - Autres	S2	-	-	-	-	-	-	-		
Total I		-	-	-	-	-	-	-		
<u>Subventions Collectivités Territoriales</u>										
Subvention d'équipement Régions 1349120000	SR	51 934 185,99	-	5 046 127,66	-	111 586,44		56 868 727,21		
Subvention d'équipement Départements 1349130000	SD	5 496 237,02	-	226 008,24	-	32 094,02		5 690 151,24		
Subvention d'équipement Communes 1349140000	SC	483 732,98	-	94 259,20	-	-		577 992,18		
Total II		57 914 155,99	-	5 366 395,10	-	143 680,46		63 136 870,63		
<u>Subventions Chambres</u>										
Subvention d'équipement Chambre Régionale - Droit Additionnel Supplémentaire 1349171000	SY	824 672,68	-	13 843,20	-	7 964,04		830 551,84		
Produits vers Libération - Exonération de la Taxe Apprentissage 1349181000	PV	2 483 257,81	-	132 002,33	-	36 583,32		2 578 676,82		
Taxes Parafiscales ou Fiscales 1349182000	TF	459 221,84	-	34 282,14	-	-		493 503,98		
Subvention Organisme 1349178100	OG	2 544 518,56	-	192 539,51	-	4 160,09		2 732 897,98		
Total III		6 311 670,89	-	372 667,18	-	48 707,45		6 635 630,62		
<u>Subvention Autres</u>										
Subvention Union Européenne 1349160000	SU	-	-	-	-	-		-		
Subvention Autres (OPCO EP-OPCO MOBILITE-ANFA...) 1349178000	SZ	4 118 847,21	-	468 133,47	-	49 775,33		4 537 205,35		
Total IV		4 118 847,21	-	468 133,47	-	49 775,33		4 537 205,35		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					68 344 674,09	-	6 207 195,75	-	242 163,24	74 309 706,60

Quotes Parts de Subvention de l'exercice			Augmentations		Diminutions		
			CORRECTIONS	Dotations	CORRECTIONS	Reprises	
Subventions d'états							
Subvention d'équipement Etat - Droit Additionnel Supplémentaire	S1		-	-	-	-	
Subvention d'équipement Etat - Autres	S2		-	-	-	-	
Total I			-	-	-	-	
Subventions Collectivités Territoriales							
Subvention d'équipement Régions	SR	1349120000	-	5 046 127,66	-	111 586,44	
Subvention d'équipement Départements	SD	1349130000	-	226 008,24	-	32 094,02	
Subvention d'équipement Communes	SC	1349140000	-	94 259,20	-	-	
Total II			-	5 366 395,10	-	143 680,46	
Subventions Chambres							
Subvention d'équipement Chambre Régionale - Droit Additionnel Supplémentaire	SY	1349171000	-	13 843,20	-	7 964,04	
Produits vers Libération - Exonération de la Taxe Apprentissage	PV	1349181000	-	132 002,33	-	36 583,32	
Taxes Parafiscales ou Fiscales	TF	1349182000	-	34 282,14	-	-	
Subvention Organisme	OG	1349178100	-	192 539,51	-	4 160,09	
Total III			-	372 667,18	-	48 707,45	
Subvention Autres							
Subvention Union Européenne	SU	1349160000	-	-	-	-	
Subvention Autres (OPCO EP-OPCO MOBILITE-ANFA...)	SZ	1349178000	-	468 133,47	-	49 775,33	
Total IV			-	468 133,47	-	49 775,33	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			-	6 207 195,75	-	242 163,24	

Provisions :

Toute obligation résultant d'un événement passé de la CMA-CVL à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation à titre de provision.

Situations et mouvements	Montant des provisions comptabilisées au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Correction en report à nouveau	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Rubriques					
Litige Urssaf	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
Litiges RH (*)	169 497,00	1 223 084,72	123 667,00	0,00	1 268 914,72
Indemnités ARE	815 993,39	213 359,40	63 324,54	0,00	966 028,25
Provisions pour risques (151800)	1 085 490,39	1 436 444,12	186 991,54	0,00	2 334 942,97
Provision pour indemnité de départ en retraite (158100)	1 441 680,69	12 822,27	6 802,72	949 154,90	498 545,34
Risque sur Créances clients	533 310,86	625 304,24	533 310,86	0,00	625 304,24
Provisions pour dépréciation des comptes clients (491000)	533 310,86	625 304,24	533 310,86	0,00	625 304,24
16 % FEDER 2022-2023-2024	252 000,00	0,00	48 186,70	0,00	203 813,30
100 % FSE CAMPUS 36	302 000,00	75 237,78	0,00	0,00	377 237,78
PASS CREA 2018 à 2020	0,00	26 430,00	0,00	0,00	26 430,00
Provisions pour dépréciation des comptes débiteurs (496000)	554 000,00	101 667,78	48 186,70	0,00	607 481,08
Provision pour dépréciation des titres (296000)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 614 481,94	2 176 238,41	775 291,82	949 154,90	4 066 273,63

- ***Provision Indemnités de Départ en Retraite :***

Conformément au référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat il a été comptabilisé une provision couvrant la totalité des engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Cette provision est calculée selon les dispositions de l'article 37.II du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat en matière d'indemnité de fin de carrière en tenant compte de l'avis de la CPN 52 du 3 juillet 2025 JORF du 15 août 2025 qui porte la durée de présence à 32 ans au lieu de 30 ans.

Dans le cadre de l'harmonisation des processus comptables demandée par le réseau national des CMA, la mise en place d'un nouveau logiciel et l'adoption d'une nouvelle méthode de calcul pour la valorisation des indemnités de départ à la retraite, impliquant un changement de méthode, ont conduit à l'intégration des critères supplémentaires suivants :

- Taux d'actualisation financière de référence retenu : **3,96 %**
- Taux de turnover de l'entreprise, tous statuts confondus : **7,90 %**
- Table de mortalité **2022-2024**

Par ailleurs, le périmètre des agents pris en compte a été ajusté et le taux moyen des charges patronales pour 2025 a été actualisé, avec une différenciation entre les cadres (**51,16 %**) et les non-cadres (**56,19 %**).

Une simulation des IDR de 2024 avec les mêmes critères que ceux utilisés pour 2025 a été faite afin d'apprécier l'impact du changement de méthode. Conformément au référentiel normatif des CMA, l'ajustement de la provision au 31 décembre 2024 a été neutralisé dans le compte de résultat et imputé en report à nouveau.

Cette neutralisation se matérialise par une augmentation du report à nouveau de 949 154,90€ présentée dans le tableau suivant :

	PROVISION IDR2024 Ancienne méthode	Provision IDR2024 Nvelle Méthode	Reprise à affecter report à nouveau
SIEGES	519 708,65	188 620,37	-331 088,29
CFA36	166 396,20	56 814,60	-109 581,59
CFA37	307 688,00	91 500,30	-216 187,70
CFA41	225 391,71	78 659,66	-146 732,05
CFA45	222 495,93	76 930,66	-145 565,27
TOTAL	1 441 680,49	492 525,59	-949 154,90

Par conséquent, avec retraitement en capitaux propres, la nouvelle valorisation des IDR impacte le résultat 2025 d'une charge nette de 6 019,74€ détaillée dans le tableau suivant :

	Provision IDR2024 Nvelle Méth	Provision IDR2025 Nvelle Méth	Dotation exercice	Reprise Exercice
SIEGES	188 620,37	198 843,01	10 222,65	
CFA36	56 814,60	52 112,72		- 4 701,88
CFA37	91 500,30	93 230,28	1 729,97	
CFA41	78 659,66	76 559,01		- 2 100,64
CFA45	76 930,66	77 800,31	869,65	
TOTAL	492 525,59	498 545,33	12 822,27	- 6 802,53

- **Provision risques sociaux :**

Les provisions pour risques sociaux ou litiges RH s'élèvent à 1 368 914,72 € au 31.12.2025 et se décomposent comme suit :

litige	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Litige Urssaf	100 000,00	-	-	100 000,00
Litige RH (*)	169 497,00	1 223 084,72	123 667,00	1 268 914,72
	269 497,00	1 223 084,72	123 667,00	1 368 914,72

(*) Litige RH : provision principalement constituée pour un risque en lien avec le plan de restructuration de la CMAR Centre Val de Loire (procédure en cours au Tribunal Administratif)

Provision ARE :

Dans le cadre de l'auto-assurance, l'employeur public assure lui-même le risque de chômage de ses agents et prend à sa charge l'indemnisation au titre du chômage de ses anciens agents. L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est versée aux agents involontairement privés d'emploi. Compte tenu du caractère indemnitaire de cette assurance pour certains personnels, il convient de comptabiliser une provision à ce titre en clôture d'exercice. Cette provision est constituée selon l'estimation au cas par cas des droits des agents concernés. Cette estimation tient compte de la durée prévisible de chômage, dans la limite de la durée maximale d'indemnisation. A noter qu'une convention a été signée en 2025 avec France Travail pour la prise en charge du suivi et du versement des ARE.

litige	31/12/2024	+	-	31/12/2025
Indemnités ARE	815 993,39	91 370,76	63 324,54	844 039,61
	815 993,39	91 370,76	63 324,54	844 039,61

Au 31.12.2025, la provision ARE est estimée à 966 k€ contre 816 k€ en N-1

Dettes :

DETTES	Montant au Bilan	Degré d'exigibilité du Passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	2 109 983,70	183 327,26	774 160,94	1 152 495,50
Dettes d'exploitation	9 818 485,97	9 818 485,97	-	-
Fournisseurs	3 032 374,33	3 032 374,33		
Personnels et comptes rattachés	1 146 295,47	1 146 295,47		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	3 025 799,95	3 025 799,95		
Etat et autres collectivités publiques	2 146 436,21	2 146 436,21		
Autres Dettes	467 580,01	467 580,01		
Produits constatés d'avance	2 379 613,23	2 379 613,23		
TOTAL	14 308 082,90	12 381 426,46	774 160,94	1 152 495,50

Produits et Charges constatées d'avance

	31/12/2024	31/12/2025
Produits constatés d'avance	1 971 270,40	2 379 613,23

	31/12/2024	31/12/2025
Charges constatées d'avance	333 686,67	311 054,99

Transfert de Charges

Nature des transferts de charges	31/12/2025
TOTAL	211 726,96
dont indemnités de prévoyance	77 251,70
dont indemnités d'assurance	90 970,46
dont prise en charges des salaires ANRT	17 104,81
dont avantages en nature	18 667,99
dont fourniture de repas des CFA	7 732,00

Charges et Produits exceptionnels

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

sur opérations de gestion		
772000	Produits sur exercices antérieurs	1 090 171,63
Sur opération de capital		
775200000	Produits de cession d'immo corporelles	1 528,00
7780000000	Produits Exceptionnels Divers	60,00
TOTAL		1 091 759,63

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

sur opérations de gestion		
671100	Pénalités sur contrat	0,00
671200	Amendes	142,01
671400	Créances irrécouvrables	0,00
671800	Autres Charges Excetionnelles	0,00
672000	Charges sur Exercices Antérieurs	283 062,09
678000	Charges exceptionnelles diverses	0,00
Sur opérations en capital		
675200	VNC immo corporelles	1 212,46
675600	VNC immo financières	0,00
Dotation provision dépréciations et transfert de charges		
687500000	Dotation et provisions exceptionnelles	0,00
TOTAL		284 416,56

Le résultat exceptionnel au titre de l'année 2025 d'un montant de 807 k€ s'explique principalement des éléments suivants :

Charges Exceptionnelles :

- Pénalités : 0,1k€
- Factures Fournisseurs non provisionnées sur exercices antérieurs : + 179 k€
- Subventions reçues : remboursements suite au bilan 2024 inférieur aux objectifs de réalisation : + 104 k€

Produits Exceptionnels :

- Subventions 2024 non comptabilisées : 83 K€
- Remboursement 1% Formation Urssaf : 822 K€
- Avoir sur Factures Fournisseurs exos antérieurs non provisionnés : 45 K€.
- Factures Clients non émises dans système de facturation concernant exercices antérieurs : 139 K€

Cession d'immobilisation :

- Résultat net sur cessions d'immobilisations corporelles : 0,3 K€

Emprunts

Organisme Prêteur	Objet de l'Emprunt	Date	EMPRUNT			Capital restant due Après annuité	Capital	Capital	Capital
			Montant	Taux	Durée		Restant dû -1 an	Restant dû <1 an-5 ans	Restant dû + 5 ans
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	18 - Nouveau Siège Baudens	09/12/2013	1 600 000,00	1,40%	201 mois	203 297,03	40 223,32	163 073,71	-
CREDIT AGRICOLE	36 - Construction Siège	27/06/2005	390 000,00	1,60%	240 mois	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	36 - Construction Siège	27/06/2005	390 000,00	1,60%	240 mois	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	36 - CFA travaux accessibilité	03/02/2021	108 000,00	1,14%	180 mois	75 193,98	7 015,96	28 877,17	39 300,85
CREDIT AGRICOLE	36 - CFA travaux accessibilité	06/05/2021	108 000,00	1,15%	180 mois	76 952,74	6 994,06	28 794,24	41 164,44
BANQUE POPULAIRE VAL DE France <u>débloccage partiel (750 000 €)</u>	Acquisition immeuble ENEDIS campu37	01/12/2022	750 000,00	3,80%	240 mois	630 520,97	26 383,69	116 139,25	487 998,03
CREDIT MUTUEL	45 - Déménagement siège	02/06/2017	1 507 827,00	1,50%	240 mois	696 768,98	101 460,23	421 398,22	173 910,53
ACTION LOGEMENT	37 - CFA restructuration hébergement	08/10/2025	426 000,00	0,25%	260 mois	426 000,00	-	15 878,35	410 121,65
				TOTAUX		2 108 733,70	182 077,26	774 160,94	1 152 495,50

Autres éléments d'informations

La comptabilité des sites CMA formation est suivie par des extractions analytiques.

Effectifs (en Equivalent Temps Plein) au cours de l'année 2025 :

Sites CMA Formation : 388,99 agents ETP contre 399,13 au cours de l'année 2024 (-2,5%) dont:

- CMA Formation 36 : 57,48
- CMA Formation 37 : 152,09
- CMA Formation 41 : 85,88
- CMA Formation 45 : 93,54

Siège 199,90 agents ETP contre 224,25 au cours de l'année 2024 (- 10,8%) dont :

- DR Développement des Compétences hors Campus : 55,94
- DR Entreprises et Territoires : 69,74
- DR Affaires Générales : 47,72
- DR Marketing & Communication : 9,97
- DR Ressources Humaines 11,65
- DR Secrétariat Général 4,88

Soit un total d'ETP de 588,89 contre 623,38 en 2024 en diminution de - 7,2%.

Engagement hors Bilan

Une garantie est associée au prêt du Crédit Mutuel (transfert du siège 45) :

Promesse d'hypothèque portant sur l'immeuble à usage mixte, 28-30 rue du Faubourg de Bourgogne 45 000 Orléans, solde au 31/12/25 : 696 768,98 €.

Indemnités du Personnel

	Montants 2025
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	1 520 294,36
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	318 300,09
Indemnités fondées sur l'article 25-2* du statut des personnels (Primes d'objectifs et de résultat)	10 656,00
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels (mutuelle, comité des œuvres sociales, voiture de fonction)	389 429,55
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	-
TOTAL	2 238 680,00

Mutuelle	371 973,74
Comité des œuvres sociales	136 630,00
voiture de fonction	2 825,81
TOTAL	511 429,55

*Article 25-II (soit prime de caisse)

II. Tout agent chargé d'une mission habituelle, inscrite dans sa fiche de poste, d'encaissement de décaissement ainsi que de la saisie des écritures comptables correspondantes bénéficie d'une prime forfaitaire mensuelle égale à vingt points d'indice. (Avis CPN 52 du 26 mars 2019 - au JORF du 30 mai 2019).

Elus (Frais de déplacements et Vacations)

	Cpte 625400: Déplacements	Cpte 6256400 Missions (Repas + hébergement)	Cpte 625720 : Réceptions	Cpte 6258 : Frais de représentation	TOTAL 2025
Président région	12 618,00	1 317,00	1 675,45	1 252,96	16 863,41
Président territoire	34 760,93	3 232,74	6 106,05	-	44 099,72
Bureau hors Président	12 855,66	1 594,00	383,00	-	14 832,66
Membres élus hors Bureau	29 943,89	2 494,00	953,31	-	33 391,20
TOTAL	90 178,48	8 637,74	9 117,81	1 252,96	109 186,99

	Indemnités de fonction	Vacations	TOTAL 2025
Président région	82 783,80		82 783,80
Président territoire	123 409,80		123 409,80
Vice-président	29 836,80		29 836,80
Trésorier	26 640,00		26 640,00
Trésorier adjoint	9 900,00	134,40	10 034,40
Bureau hors Président et trésorier		20 167,20	20 167,20
Membres élus hors Bureau		73 964,33	73 964,33
TOTAL	272 570,40	94 265,93	366 836,33

Taxe d'Apprentissage

7481 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage - fonctionnement	149 055,51
134181 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage - investissements	
Total Taxe d'Apprentissage reçue sur collecte	149 055,51

Taxe pour Frais Chambre de Métiers

TFCMA

7574 Ressources de fonctionnement affectées à la CMA CVL	6 477 323,00
748711 Subvention de fonctionnement issue du Droit Additionnel Supplémentaire	
134171 Financement d'un actif issu du Droit Additionnel Supplémentaire	
Total ressource issue de la TFCMA	6 477 323,00